



# Maisons & Balcons Fleuris

**Concours 2025  
Ouvert à tous**

**Inscription auprès de la Direction des Services Techniques  
jusqu'au 30 juin 2025 inclus**



## **Bulletin d'inscription à retirer :**

en Mairie, aux Services Techniques, à la Bibliothèque, au Château Guillemaud, au Service Culture et sur le site internet : [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr)



# Règlement

## Article 1 :

Peuvent participer au concours des maisons et balcons fleuris : les propriétaires ou locataires des maisons d'habitation, les magasins, les établissements commerciaux, industriels et agricoles, les bâtiments administratifs ou similaires.

## Article 2 :

Le concours des maisons et balcons fleuris comporte deux catégories.

**1<sup>re</sup> catégorie** : maison avec grands espaces verts et/ou fleuris visibles de la rue et bâtiments industriels, publics et ruraux.

**2<sup>ème</sup> catégorie** : immeubles collectifs, cours, courées, balcons, terrasses, murs fleuris, plus généralement le fleurissement en hors sol (bacs et balconnières).

## Article 3 :

Il ne sera pas tenu compte des fleurs artificielles.

## Article 4 :

La participation au concours est interdite aux membres du jury et aux fleuristes professionnels.

## Article 5 :

Le tableau de notation se présente en 4 colonnes chacune notée sur 5, et tenant compte de la :

- Propreté générale,
- Qualité et quantité des différentes espèces horticoles,
- Harmonie, aspect général.
- Plantation privilégiée de vivaces et d'arbustes.

L'ensemble des catégories est pris en compte par le prisme **d'une gestion raisonnée\*** de l'espace vert et/ou fleuri.

Le tout est rapporté à une note sur 20 pour chaque catégorie.

## Article 6 :

Des prix seront attribués aux lauréats par la municipalité suivant les décisions prises par les membres du jury.

## Article 7 :

Le concours «Saison 2025» s'étale du 30 juin au 31 juillet 2025 inclus, période durant laquelle sera réalisé un passage du jury.

**\* Quelques explications concernant la gestion raisonnée : la collecte des eaux de pluie, le paillage des massifs, l'utilisation de pièges à insectes indésirables, présence d'un point d'eau pour les oiseaux, plantations privilégiées de vivace et d'arbustes.**

**Article 8 :**

L'adhésion au concours entraîne de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

**Article 9 :**

Les inscriptions seront reçues à la Direction des Services Techniques jusqu'au 30 juin 2025 inclus.

**Article 10 :**

Les lauréats du premier prix de chaque catégorie seront classés hors concours pendant un an mais pourront participer comme candidat libre. Un chèque cadeau leur sera remis.

Bulletin à retourner auprès de la Direction des Services Techniques  
16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - tél: 03.20.62.94.60

**Pour le 30 juin 2025 inclus au PLUS TARD**



La ville de Seclin vous invite à fleurir vos maisons,  
vos fenêtres, balcons et cours.

1<sup>ère</sup> catégorie : maisons avec grands espaces verts

2<sup>ème</sup> catégorie : balcons et courées et collectifs

Notre jury vous encourage à participer et vous précise qu'une attention  
toute particulière sera portée aux candidats ayant intégré  
une gestion raisonnée de leur fleurissement.



**Bulletin d'inscription**  
**Concours des Maisons et Balcons Fleuris - édition 2025**

Bulletin à retourner auprès de la Direction des Services Techniques  
16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - tél : 03.20.62.94.60  
pour le 30 juin 2025 AU PLUS TARD

**Joindre impérativement à toute inscription un R.I.B/IBAN**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse précise : pour les appartements, indiquer aussi le nombre de fenêtres  
et la localisation précise (étage, nom de la rue où elles sont visibles...)

.....  
.....

N° de téléphone : .....

Catégorie choisie :

1<sup>ère</sup>

2<sup>ème</sup>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les Services Techniques. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le DPO de la Ville de Seclin : [dpo@ville-seclin.fr](mailto:dpo@ville-seclin.fr)